

16° Z

15871

*que
sais-je?*

**PROVERBES
ET DICTONS
FRANÇAIS**

PAR JACQUES PINEAUX



**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE**

A.C

PROVERBES
ET DICTONS

PROVERBES ET DICTONS
FRANÇAIS

Jacques PINYARD

634
oct 74

16° V
45874

DL-24 9 1973-19358

PROVERBES ET DICTONS
FRANÇAIS

1855-1856

« QUE SAIS-JE ? »

LE POINT DES CONNAISSANCES ACTUELLES

=====
N° 706
=====

PROVERBES ET DICTONS FRANÇAIS

par

Jacques PINEAUX

Agrégé de l'Université

SIXIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

1973

QUARANTE-SIXIÈME MILLE

PROVERBES
ET DICTONS
FRANÇAIS



Dépôt légal. — 1^{re} édition : 2^e trimestre 1956
6^e édition : 2^e trimestre 1973

© 1956, Presses Universitaires de France

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

INTRODUCTION

Le mot proverbe, tiré directement du latin *proverbium*, apparaît pour la première fois dans les textes au XII^e siècle. Mais jusqu'au milieu du XIII^e siècle son emploi est assez rare. On lui préfère « respit » ou « resprit » :

Car ce savent grands et petits

Que l'on dit pièça en respit *depuis longtemps*

Qui bien est chaussé n'est pas nu.

Dicton est d'un usage plus récent : tiré lui aussi du latin, il date du XVI^e siècle. On trouve d'ailleurs indifféremment dicton ou *dictum*.

Quant au sens à donner à ces termes, il faut attendre, pour avoir une définition à peu près correcte du premier, l'auteur de *Manon Lescaut*, l'abbé Prévost ; dans son *Dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, il écrit : « Proverbe, maxime ou sentence courte et sensée, fondée ordinairement sur l'expérience, et capable d'instruire ou de corriger ». Seul, le caractère populaire du proverbe n'est pas marqué dans cette définition.

Ne parlons pas de celle du *Dictionnaire de l'Académie* en ses différentes éditions (« espèce de sentence, de maxime exprimée en peu de mots, et devenue commune et vulgaire »), qui à notre avis laisse échapper l'essentiel, l'expérience de la vie qu'exprime ainsi la sagesse populaire.

Quant à la forme métaphorique que revêt d'ordinaire le proverbe, ni l'une ni l'autre de ces définitions ne la soulignent.

Nous aboutirons donc pour notre part à la définition suivante : le proverbe est une formule nettement frappée, de forme généralement métaphorique, par laquelle la sagesse populaire exprime son expérience de la vie. Cette définition, qui a certainement besoin de correctifs, nous permet en tout cas de distinguer proverbe et dicton : formellement en effet, le dicton garde une allure directe, et n'emprunte pas la forme imagée du proverbe.

Pour l'expression proverbiale que les différents dictionnaires consultés se contentent de caractériser ainsi : « proverbial, qui tient du proverbe, expression proverbiale », il nous semble qu'elle présente d'avec le proverbe une différence capitale : tandis que le proverbe offre un conseil de sagesse pratique, l'expression proverbiale se contente de caractériser, par une formule imagée et variable selon les époques et l'usage de la langue, une situation, un homme ou une chose. Un conseil peut en découler, mais par elle-même l'expression proverbiale ne le contient pas. « Il est fort comme un Turc, méchant comme un singe », constatation d'un état de fait dont le proverbe tirera la conclusion : « Qui s'y frotte s'y pique ». Le proverbe succède ici à l'expression proverbiale.

Ainsi, proverbe, dicton, expression proverbiale doivent-ils être distingués ; ils ont cependant un caractère commun : ils viennent du peuple, ils appartiennent au peuple. Si la littérature, singulièrement la littérature morale ou didactique s'en est emparée, a forgé à son tour des dictons, rarement des proverbes, toute étude des proverbes et dictons français doit, sans négliger le développement littéraire qu'ils ont pris, et pour rendre compréhensible l'importance extraordinaire qu'encore aujourd'hui ils ont dans la vie et la pensée populaires, retourner à leur source, c'est-à-dire au peuple qui les a créés.

PREMIÈRE PARTIE

LE TÉMOIGNAGE LITTÉRAIRE

CHAPITRE PREMIER

LES RECUEILS DE PROVERBES

Notre premier moyen d'investigation est l'étude des recueils de proverbes. Le Moyen Age nous en offre de deux sortes : les uns **savants**, car plutôt que de véritables proverbes, ils nous livrent des dictons moralisants ; les seconds véritables **recueils populaires** ; bien que composés par des clercs, ils enfilent bout à bout des proverbes d'essence populaire.

I. — Les recueils savants

Le Moyen Age n'a pas inventé la littérature sentencieuse ; il a trouvé des ancêtres et des modèles dans la Bible et chez les philosophes anciens. Il les unissait d'ailleurs curieusement dans la même admiration. Le célèbre *Dialogue de Marcoul et de Salomon* met en présence le roi juif et le philosophe latin Marcoul (Caton ?). Dans les *Dits et proverbes des Sages*, telle sentence est attribuée à Salomon, telle autre à Virgile ou à Caton.

La Bible. — Pour les gens du Moyen Age, Salomon, fils du roi David, était l'homme de toutes les

Les « philosophes ». — Réciproquement, certaines maximes qui appartenaient en propre à Salomon furent attribuées à des philosophes anciens ; il n'y avait pas là artifice gratuit ; simplement, on voulait montrer que peu importaient les noms mis en avant, et que tous, païens aussi bien que juifs ou chrétiens, énonçaient la même morale.

Les « philosophes » anciens, c'est-à-dire en fait tous les auteurs anciens, influencèrent profondément notre littérature proverbiale. Plus que par leurs œuvres elles-mêmes, on les connaissait par la lecture de florilèges sentencieux : Cicéron, Sénèque, Caton ; des poètes comme Virgile, Horace ou Ovide, étaient réduits et rassemblés en un choix de sentences donnant un code de bien vivre. Quelques titres illustrent cette tendance : *Sententiae Philosophorum*, *Proverbia diversorum auctorum*, *Flores auctorum*...

Bientôt même, sinon dès le début, on fit mieux que de les rassembler ou de les paraphraser, on forgea un nouveau « Caton ».

1. Les distiques de Caton. — L'auteur de ce recueil est resté et reste encore inconnu. Le Moyen Age l'attribua au censeur romain des mœurs, au grand Caton, et crut retrouver en cet ouvrage l'opuscule de morale que, selon Aulu-Gelle, Caton aurait écrit pour son fils.

L'œuvre comprend quatre livres, et environ 140 maximes, énoncées chacune en deux vers :

*Maintenant, très cher enfant, je t'enseignerai
Comment tu pourras former et dresser les mœurs de
[ta vie.*

(Traduction de 1583.)

Au XVI^e siècle, de Jean Bouchet (*Les mots dorez de Caton en françoys et en latin*, Paris, 1530) à Peletier du Mans (traduction de 1583) sans oublier l'imprimeur Henri Estienne, on en multiplie éditions et paraphrases. Jusqu'au XVIII^e siècle, on continue à s'intéresser à ces distiques. Des éditions et traductions italiennes, allemandes, hollandaises même, paraissent. Un pédagogue les présente « en vers latins, français et allemands avec une traduction interlinéaire de ces derniers, propre à faciliter l'étude de la langue allemande ».

Or ce recueil, qui compte au fichier de la Bibliothèque Nationale plus de soixante-dix éditions différentes, semble tomber en oubli. Les philologues continuent à étudier le texte, mais ce n'est plus, comme au XVI^e siècle, le livre de l'honnête homme.

Voyons dans cet oubli la recherche peut-être d'un autre idéal de vie, ou plutôt un exemple de ce rejet de la littérature morale didactique qui faisait les délices de nos ancêtres. Constatons en tout cas l'importance et l'influence extrêmes de ce traité de morale en formules. Et que l'on ait éprouvé le besoin de le traduire ou de le réduire en proverbes prouve bien l'importance de ce mode de pensée.

2. Les Diz et Proverbes des Sages. — Sous le titre de *Proverbes des Sages, Diz et Proverbes des Sages Philosophes*, les XIV^e et XV^e siècles nous ont laissé une trentaine de manuscrits composés de quatrains au nombre variable. Chaque quatrain est mis dans la bouche d'un personnage considérable, Caton, Virgile, Salomon, Platon, Boèce... Le titre ne doit pas faire illusion : ces *dits et proverbes* sont en fait des quatrains moraux, mais qui ont eu un tel succès qu'un certain nombre d'entre eux sont passés en proverbes et ont été introduits comme tels dans les

recueils populaires. L'œuvre primitive doit dater d'environ 1260. Ouvrage d'un clerc resté inconnu, elle comportait une cinquantaine de quatrains ; avec les variantes ultérieures, il y en eut jusqu'à 260.

L'auteur s'est proposé de mettre à la portée de tous les préceptes de morale les plus élémentaires ; qu'il constate un fait ou qu'il en tire des conseils, il en revient toujours à ceci :

Mesure tient l'homme en chierté

Qui observe le juste milieu vit heureux : comme c'était bien l'idéal de vie illustré par les proverbes, certains de ces quatrains le devinrent dès le XIII^e siècle.

Quelques-uns de ces quatrains précisent bien notre propos : montrer l'importance de la forme proverbiale dans la pensée française.

- *N'est pas sire de son pays
Qui de ses hommes est haï.*
- *Qui le bien voit et le mal prend
Il fait folie à son escient*.* *en le sachant bien
- *Qui jette ce qu'à ses mains tient
A ses pieds, pour fol se contient.*
- *Qui plus convoite qu'il ne doit,
Sa convoitise le déçoit.*
- *Car à plus grand peine est sanée* guérie
Plaie de langue que d'épée.*
- *L'on doit moult haïr le soulas* *le plaisir
Dont en la fin on dit « hélas ».*
- *Tant vaut amour comme argent dure.*
- *De ce que tu peux faire au main* *matin
N'attends le soir ni lendemain.*
- *Fortune tourne en petit d'heure ;
Tel rit au main qui au soir pleure.*

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

